



# ACTUALITES

## RÉUNION D'INFORMATION SUR LA RÉORGANISATION DU RÉSEAU CCRF JEUDI 5 FÉVRIER 2026

### *Réorganisation du réseau DGCCRF ATTENTION DANGER !*

La **CFDT** était représentée par Jean-Baptiste **MARCO** (DDPP 29), Alexandre **VASSIEUX** (DDPP 94), Aude **BELLET** (DREETS PACA) et Marine **MANOHA** (DDPP 74).

Cette réunion, consacrée à la réorganisation du réseau CCRF, était présidée par Madame Sarah LACOCHE (*Directrice Générale*), assistée de Madame Nejma MONKACHI (*Cheffe du Service du soutien au réseau*), Madame Hélène CHARPENTIER (*Sous-directrice Ressources humaines*), Madame Isabelle NOTTER (*Service du soutien au réseau*) et Monsieur Fabien CHEVALIER (*Bureau 2A*).

### LE CONTEXTE DE CETTE NOUVELLE RÉFORME ANNONCÉE DANS LA PRÉCIPITATION

#### *Un cadre général encore flou et très contraint*

La Directrice générale rappelle que la réunion s'inscrit dans une phase d'information, sans consultation formelle à ce stade. La future réorganisation conduite dans le cadre du chantier du Premier ministre « **État efficace** » reste suspendue à un cadrage de Matignon attendu prochainement au travers d'une réunion interministérielle (*RIM*). Une **échéance à fin mars** est annoncée. Malgré ce calendrier très serré, **aucune orientation définitive n'est encore arrêtée quant au scénario retenu** sur lequel il conviendra de travailler, et au périmètre exact des évolutions envisagées. Une seule certitude à ce stade : la réorganisation se fera à effectifs constants.

La Directrice générale affirme vouloir faire preuve de transparence. Toutefois, cette phase d'attente encore floue nourrit un fort questionnement chez les agents et l'encadrement qui ont en tête les réformes et arbitrages précédents toujours défavorables à la DGCCRF comme le rappelle la **CFDT**.

Selon la Directrice générale, cette réorganisation pourrait permettre d'atteindre trois objectifs internes :



- Mieux répondre aux enjeux du numérique et de l'IA ;
- Mieux piloter les enquêtes complexes ;
- Dépasser l'échelle départementale sur certains sujets.

Pour la **CFDT**, une réforme d'ampleur ne saurait être conduite sans éléments stabilisés ni véritable phase de concertation en amont.

### **Une réponse actuellement insuffisante**

Les constats mis en avant par la Directrice générale (*rapports de la Cour des comptes, complexification des missions, montée en puissance du numérique, difficultés de pilotage des enquêtes interdépartementales*) sont globalement partagés par les agents.

En revanche, la **CFDT** estime que la réponse envisagée – une réorganisation structurelle sans renforcement des effectifs – ne traite pas le cœur du problème. La complexification et l'augmentation continue des missions, conjuguées à la diminution des moyens humains qui lui sont octroyés fragilisent l'ensemble du réseau, indépendamment de son modèle d'organisation.

Pour la **CFDT**, ce point est fondamental : **aucune réorganisation ne peut compenser durablement un déficit structurel d'effectifs**. Le problème n'est pas seulement l'organisation, mais la capacité effective à remplir les missions assignées.

## **L'AVENIR DU RÉSEAU CCRF, VU PAR L'ADMINISTRATION**

### **Les scénarios envisagés par l'administration**

Aucune réunion de cadrage interministériel ne s'est tenue, le périmètre de la réforme n'est pas encore clairement défini et la seule certitude est qu'elle aura lieu à effectif constant ; tous les scénarios sont donc sur la table.

La Directrice générale a rappelé que ces derniers pouvaient aller de scénarios peu plausibles – comme une sortie totale des Directions Départementales Interministérielles – aux moins souhaitables – le *statu quo*.

Un **scénario « intermédiaire » est actuellement privilégié** par les Ministères économiques et financiers consistant en **la création d'Unités Territoriales des DREETS**. Cette piste positionnerait tous les agents de statut CCRF sous l'autorité des Pôles C et de la préfecture de région, tout en restant implantés au plus près des consommateurs – en département.

La **CFDT** a longtemps argumenté pour la mise en place de cette organisation de travail en unités territoriales (quand les UT des DIRECCTE existaient encore et intégraient d'autres services de contrôle), afin de maintenir un lien cohérent et réactif.

### **Une gouvernance floue doublée d'un risque de fragmentation de l'action CCRF**

Cette piste de réflexion mise en avant par l'administration soulève des questions, et notamment :

- Qui déciderait dans cette configuration envisagée des enquêtes à enjeux ?
- Selon quels critères ?
- Avec quelle articulation entre niveaux départemental, régional et central ?

Les pistes évoquées par l'administration (*dépassement de l'échelle départementale, brigades ou communautés d'enquête, appui renforcé régional ou central*) suscitent de fortes inquiétudes. Les agents redoutent une dérive déjà observée par le passé : concentration des agents les plus



expérimentés sur des dossiers à enjeux, au détriment des départements, réduits à des contrôles dits « classiques ».

Des exemples concrets – missions Concurrence exercées au niveau régional, création de brigades spécialisées BEVS, BIEC – illustrent le risque de disparition progressive de certaines missions à l'échelon départemental. Le portage et le traitement de ces missions par le seul échelon régional ont entraîné une perte de lien avec le terrain, qui était auparavant assuré par les enquêteurs en poste dans les départements et chargés de la bonne exécution de ces missions.

Pour la **CFDT**, la coordination des enquêtes doit être améliorée et chaque département doit conserver une capacité complète d'action CCRF, afin de mener à bien ses missions de régulation des marchés et de protection du consommateur.

## D'AUTRES AXES D'AMÉLIORATIONS ET DE RÉFLEXIONS EXISTENT POUR RENFORCER LA DGCCRF DANS L'EXERCICE DE SES MISSIONS

### *Des pistes alternatives centrées sur l'enquête et la cohérence du réseau existent*

Plusieurs axes d'améliorations existent toutefois :

- Le renfort des outils collaboratifs sécurisés et les échanges opérationnels entre enquêteurs,
- L'amélioration de la formation initiale et continue, sous un angle très opérationnel,
- Le développement du travail en binômes ou trinômes interdépartementaux,
- L'adaptation du cadre juridique permettant l'exercice des pouvoirs hors département,
- La réduction du nombre de thématiques et de TN, pour éviter la dispersion,
- La garantie d'un socle minimal d'effectifs par département (*enquêteurs + IP*),
- L'organisation des services autour de l'enquête plutôt que de structures rigides.

Un message central se dégage aux yeux de la **CFDT** : la force de la DGCCRF repose sur une action commune et cohérente à tous les échelons, et non sur une spécialisation excessive, l'obésité en effectifs de services dits de soutien au réseau ou une dissociation des missions. Pour une efficience des services de soutien au réseau, encore faut-il qu'il reste un réseau réparti sur le territoire, au plus près des consommateurs et des entreprises.

### *Les revendications et lignes rouges de la CFDT*

Dans un esprit de continuité et de cohérence, la **CFDT** revendique encore aujourd'hui :

- **Le maintien des implantations actuelles** (*Directions et secteurs*) afin de demeurer au plus près des usagers, des consommateurs et des professionnels et de ne pas accentuer la désertification administrative des zones rurales.
- **Le renfort en agents** des implantations ayant atteint un stade critique, insuffisant pour mener correctement les missions de service public de protection des consommateurs et de régulation des marchés.
- **Le positionnement de chaque agent de statut CCRF sous l'autorité directe (N+1) d'un encadrant également de statut CCRF**, afin d'avoir pour responsable hiérarchique une personne appréhendant les différentes facettes des métiers exercés à la DGCCRF.
- L'encadrement doit être assuré par des agents étant **à minima inspecteur principal**. La **CFDT** est opposée au mille-feuille mis en place au travers de la création d'emploi d'inspecteurs experts encadrant et rappelle sa revendication de longue date de **création d'un grade de débouché hors encadrement pour les inspecteurs**.



**CCRF &  
LABORATOIRES**

\*\*\*\*\*

La **CFDT** sera une partie prenante constructive dans les sujets ayant trait aux évolutions des missions et à la nécessaire amélioration du pilotage du réseau.

En revanche, elle refusera une réforme qui, sous couvert d'efficacité, **fragiliserait durablement la DGCCRF, ses agents, et les consommateurs qu'elle est tenue de protéger.**

La **CFDT** est à votre disposition. N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté où remarque  
[cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr)